



Conseil d'Etat  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteurs</b>	Dominc Egge, CVPO, Diego Wellig, CSPO, Martin Lötscher, CVPO, et Benno Meichtry, CVPO
<b>Objet</b>	Combien de temps les abeilles polliniseront-elles encore ?
<b>Date</b>	08.03.2018
<b>Numéro</b>	3.0385

---

L'apiculture joue un rôle majeur pour l'agriculture valaisanne, en particulier pour la pollinisation et la biodiversité des prairies. L'importance de la pollinisation pour les arbres fruitiers est connue. Le canton s'engage activement dans le conseil technique afin de limiter drastiquement les risques de mortalité des abeilles liés à l'utilisation de produits de protection des plantes. Cet objectif est également soutenu par la profession dans le cadre de ses actions de sensibilisation. Il est donc souhaitable que la coopération entre les organisations apicoles et l'interprofession des fruits et légumes se poursuive, voire même se renforce.

La directive cantonale sur l'élevage permet, dans la mesure des moyens financiers à disposition, de soutenir la vulgarisation apicole. Cependant, il ne faut pas oublier que cette directive touche également d'autres mesures, dont divers soutiens au bétail, aux races autochtones, au transport du lait, à la qualité des fromages, etc. Les moyens financiers disponibles sont ainsi répartis entre les différents domaines concernés.

Afin d'optimiser l'utilisation des montants alloués, le Service de l'agriculture et les présidents des trois associations bénéficiaires se sont entendus pour définir un mandat annuel de prestations pour la promotion de la vulgarisation dans l'apiculture. Le premier axe concerne le renforcement de la vulgarisation par des cours débutants, de la formation continue pour les anciens apiculteurs ainsi que la sensibilisation de la jeunesse et du grand public. Le deuxième axe concerne la pérennisation des stations de fécondation afin de maintenir les lignées femelles et d'assurer des souches mâles en suffisance. Les discussions entre les associations et le Service de l'agriculture se font dans un bon esprit de collaboration et nous entendons poursuivre dans ce sens.

Pour 2019, il est possible de doubler le montant de Sfr. 14'000.- attribué à la vulgarisation apicole en 2018. Comme le Service de l'agriculture discute chaque année d'un programme de vulgarisation avec les organisations apicoles, il sera heureux de pouvoir renforcer son effort et annoncer un budget total de Sfr. 28'000.- pour 2019.

**Conséquences sur la bureaucratie : aucune**

**Conséquences financières : dans le budget 2019**

**Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune**

**Conséquences RPT : aucune**

**Il est proposé l'acceptation du postulat.**

**Sion, le 22 janvier 2019**